

Garantie de produit Aritco – Conditions générales

Cette garantie de produit Aritco (la « **Garantie produit** ») est émise par Aritco Lift AB (« **Aritco** »). Nous sommes fiers de nos produits de qualité de classe mondiale et garantissons donc la qualité des ascenseurs Aritco conformément aux conditions énoncées dans le présent document.

Les Partenaires Aritco (tels que définis ci-dessous) sont des distributeurs des ascenseurs Aritco et travaillent en étroite collaboration avec nous pour s'assurer que vous receviez une assistance de classe mondiale. Afin d'éviter toute ambiguïté, sauf indication explicite dans la présente Garantie produit, rien dans les présentes n'implique qu'Aritco soit contractuellement contraint de quelque manière que ce soit envers le propriétaire, l'acheteur ou le vendeur d'un ascenseur Aritco.

Cette Garantie produit est transférable à un propriétaire ultérieur de l'ascenseur, mais uniquement pour le reste de la partie inutilisée de la Période de garantie (telle que définie ci-dessous) et à condition que les exigences énoncées ci-dessous soient remplies.

DÉFINITIONS

Partenaire Aritco	Société autorisée par Aritco à commercialiser, vendre, installer et entretenir les ascenseurs Aritco.
Utilisateur final	Entreprise ou particulier qui possède un ascenseur Aritco, initialement vendu, livré et installé par un Partenaire Aritco.
Période de garantie	5 ans sur l'ascenseur 10 ans sur la technologie d'entraînement (vis et écrou d'entraînement)
Liste de contrôle d'installation	Liste de contrôle pour vérifier que toutes les mesures pertinentes aient été prises afin de contrôler l'installation sûre et sans erreur d'un ascenseur Aritco. La liste de contrôle est fournie par Aritco, mais le Partenaire Aritco peut également utiliser une liste de contrôle harmonisée approuvée par Aritco.

CE QUI EST COUVERT

Aritco garantit que ses ascenseurs sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant la Période de garantie, à condition que les conditions préalables à cette Garantie produit énoncées dans les présentes soient remplies et sous réserve que le défaut ne soit pas exempté conformément à ce qui est expressément indiqué sous « CE QUI N'EST PAS COUVERT » ci-dessous.

DURÉE DE COUVERTURE

La Période de garantie commence à partir de la date indiquée sur la Liste de contrôle d'installation. Toute réparation ou tout remplacement de pièces, ou l'exécution d'un service dans le cadre de cette garantie, ne prolonge pas la durée de la Période de garantie au-delà de sa date d'expiration initiale.

RESPONSABILITÉ D'ARITCO

L'obligation unique et exclusive d'Aritco en vertu de cette Garantie produit est limitée à l'un des éléments suivants, à la discrétion d'Aritco : (i) réparer une pièce défectueuse ou (ii) remplacer la ou les pièces défectueuses par des pièces neuves. Aritco se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les ascenseurs à tout moment sans assumer l'obligation de modifier les ascenseurs précédemment fabriqués.

RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR FINAL

L'Utilisateur final doit s'assurer que toute la maintenance régulière soit effectuée conformément au calendrier du manuel d'utilisation Aritco applicable. L'ascenseur doit être entretenu par un Partenaire Aritco. Les registres d'entretien et de maintenance effectués sur l'ascenseur doivent être disponibles sur demande



auprès d'Aritco ou du Partenaire Aritco. Aritco se réserve le droit d'annuler cette Garantie produit si la preuve d'une maintenance adéquate est manquante.

CONDITIONS PRÉALABLES POUR CETTE GARANTIE PRODUIT

Pour être valide, l'ascenseur doit être installé et l'entretien effectué par un Partenaire Aritco.

Les réclamations au titre de la garantie enregistrées auprès d'Aritco six (6) mois ou plus après que le défaut a été constaté par l'Utilisateur final ou le Partenaire Aritco ne sont pas valides.

Cette Garantie produit n'est en outre pas valide si l'une des conditions suivantes s'applique :

- l'ascenseur a été modifié sans l'autorisation d'Aritco ;
- l'ascenseur a été stocké dans un environnement extérieur et/ou humide, ou les pièces ont été exposées à la lumière directe du soleil, à la pollution, à la poussière et au sable dans une mesure qui dépasse ce qui résulterait d'un fonctionnement normal ; ou
- l'ascenseur n'a pas été entretenu conformément au calendrier du manuel d'utilisation Aritco applicable et les exigences énoncées dans la présente Garantie produit et/ou les enregistrements de cet entretien et de cette maintenance ne sont pas disponibles à la demande d'Aritco.

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE

Un Utilisateur final qui souhaite obtenir une couverture de garantie pour un défaut doit en informer le Partenaire Aritco qui a vendu l'ascenseur défectueux dans les meilleurs délais. Si l'Utilisateur final n'est pas en mesure de joindre le Partenaire Aritco, un tel avis doit être donné directement à Aritco. L'Utilisateur final doit fournir à Aritco et au Partenaire Aritco un accès raisonnable à l'ascenseur ainsi qu'une possibilité raisonnable d'inspecter et de réparer l'ascenseur. Si le service fourni n'est pas couvert par cette Garantie produit, l'Utilisateur final devra couvrir toutes les dépenses associées à l'inspection et à la réparation.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Cette Garantie produit ne couvre pas :

- des éléments ou ajustements de maintenance courante ;
- une usure normale ;
- une décoloration de la peinture ;
- tout défaut des lampes ;
- tout défaut des bandes lumineuses ;
- les vidanges d'huile ; ou
- tout défaut des batteries.

De plus, cette Garantie produit ne couvre pas les dommages causés par l'un des éléments suivants :

- Utilisation mauvaise ou anormale, accidents, entretien inapproprié, modifications ou retrait de pièces ;
- Fonctionnement de l'ascenseur d'une manière incompatible avec le fonctionnement et le cycle de service recommandés ;
- Installation incorrecte (les spécifications et techniques d'installation appropriées sont décrites dans les instructions d'installation de l'ascenseur) ;
- L'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce qui n'ont pas été fabriqués, vendus ou testés par Aritco ;
- Fonctionnement avec des huiles ou des lubrifiants qui ne conviennent pas à l'utilisation avec l'ascenseur ;



- Installation d'un ascenseur dans un environnement ou une application non conforme à la recommandation d'Aritco ; ou
- Les défauts dus à une maintenance défectueuse, à une installation incorrecte ou à une réparation défectueuse par le Partenaire Aritco (pour éviter toute ambiguïté, il est noté que cela n'affectera pas les droits que l'utilisateur final peut avoir conformément à la loi ou au contrat en relation avec le Partenaire Aritco en raison de tels défauts).

Pour éviter toute ambiguïté, les seuls recours disponibles dans le cadre de cette Garantie produit sont la réparation ou le remplacement et, par conséquent, elle ne couvre pas les dépenses liées au stockage, aux inconvénients, aux frais de cale, à la couverture d'assurance, aux remboursements de prêt, à la perte de temps, à la perte de revenus ou à tout autre type de dommages indirects ou consécutifs.

INVALIDITÉ PARTIELLE ET DROITS DE L'UTILISATEUR FINAL BASÉS SUR D'AUTRES RAISONS LÉGALES OU CONTRACTUELLES

Cette Garantie produit n'affecte pas les réclamations de l'Utilisateur final sur la base de la loi sur la garantie légale, et dans la mesure où l'Utilisateur final a droit à des recours conformément à cette loi, ces recours seront fournis gratuitement par le vendeur de l'ascenseur Aritco.

L'Utilisateur final peut donc être en droit de réclamer des recours en raison de vices, défauts ou manque de conformité envers un Partenaire Aritco dans des situations qui ne lui donneraient pas le droit de présenter des réclamations envers Aritco conformément à la présente Garantie produit, par exemple sur la base d'un contrat entre l'Utilisateur final et un Partenaire Aritco, les lois de garantie légales ou les garanties d'ascenseur offertes par un Partenaire Aritco. Pour éviter toute ambiguïté, aucun contrat ou garantie conclus ou offerts par un Partenaire Aritco, ni règle juridique qui impose exclusivement une obligation à un Partenaire Aritco, ne sera opposable à Aritco.

En outre, si une disposition de la présente Garantie produit (ou son application) est déclarée ou réputée nulle, invalide ou inapplicable en totalité ou en partie pour quelque raison que ce soit, y compris en raison de l'application obligatoire du droit statutaire de la consommation, qui impose à Aritco des obligations d'une grande portée que celles découlant de la présente Garantie produit, les autres dispositions de la présente Garantie produit resteront en vigueur et de plein effet. La Garantie produit doit, dans un tel cas, être interprétée et appliquée de manière à ce que, dans la mesure du possible, l'esprit de la présente Garantie produit ainsi que ses objectifs et son intention soient préservés.

DROIT APPLICABLE ET LITIGES

À moins que l'Utilisateur final ne soit une personne privée et que les lois statutaires obligatoires du pays de l'Utilisateur final ne s'appliquent à cette Garantie produit et/ou que les tribunaux du pays de l'Utilisateur final soient compétents pour régler un litige, une controverse ou une réclamation particulière découlant de ou en relation avec cette Garantie produit conformément aux lois du pays de l'Utilisateur final, les alinéas (a) et/ou (b) ci-dessous s'appliqueront.

(a) Cette Garantie produit sera régie et interprétée conformément aux lois suédoises.

(b) Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec la présente Garantie produit seront réglés par un tribunal suédois de juridiction générale et le tribunal du district de Stockholm (*Stockholms tingsrätt*) sera le tribunal de première instance.

